

NOMBRE DE MEMBRES

**En exercice : 34
Présents : 22
Votants : 26**

N° ordre : DE-25-23

N° ordre dans la séance :
DE-27052025-04

Date de la convocation :
20/05/2025

Date de la publication :

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur Franck ANDRE-MASSE

Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Marc GUILLAND, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjointes, Danielle CALLET, Sylvain BOIS, Marie-Françoise SONZOGNI, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

Absents excusés : Marc MEO (procuration à Sylvain BOIS), Mélisande MACONE, Thierry DEHAY, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Éric BONNET, Thierry DRAPIER (procuration à Franck ANDRE-MASSE), Mickaël MOUTOT (procuration à David TREBOZ), Dominique SCALMANA, Christelle MARCHAND, Emilie VALTON, Déborah GLEYZE, Katerina CHAPMAN (procuration à Loïc MONTEIRO)

Secrétaire de séance : Robert VILLARD

AMÉNAGEMENT DE LA BASE DE LOISIRS – APPROBATION DU PROJET D'EXTENSION DU PLAN D'EAU ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur Claude FELCI, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil municipal que l'étude de faisabilité relative au projet d'extension du plan d'eau de la base de loisirs a été restituée aux membres du Conseil municipal réunis en commission le 10 décembre 2024. Ils se sont prononcés en faveur du scénario qui prévoit notamment l'agrandissement du bassin sur environ 900 m², son approfondissement jusqu'à 2 mètres par endroits, le réaménagement des paliers de profondeurs sur la zone de baignade actuelle et l'installation d'un ponton ou d'une plateforme. La création d'un cheminement piéton et l'installation de jets d'eau n'ont pas été retenus.

Toutefois, afin de valider un approfondissement du bassin jusqu'à 2 mètres, il était nécessaire d'étudier les variations de la nappe phréatique. Les données recueillies auprès de la régie des eaux intercommunale (piézomètre du puits de captage de la patte d'oie) sur plusieurs mois confirment cette possibilité d'approfondissement. L'hypothèse prise lors de l'étude de faisabilité est donc confirmée.

Ce scénario correspond à un coût estimé aujourd'hui à environ 175 000 € HT.

Ces travaux d'aménagement peuvent faire l'objet de financements de la part de partenaires extérieurs et plus particulièrement de :

- La Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre des Contrats Région / Ville (jusqu'à 40% de financement régional dans la limite de 200 000 € par projet).
- Le Département de l'Ain dans le cadre du dispositif des équipements de proximité < 400 000 € HT (30% jusqu'à 100 000 € HT + 15% au-delà).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le projet d'extension du plan d'eau.**
- **Approuve les demandes de subventions auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Ain.**
- **Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au dépôt et au suivi de ces demandes.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
R. VILLARD

Le Maire
Franck ANDRE MASSE

Accusé de réception en préfecture
001-200099406-20250527-DE-27052025-04-DE
Date de réception préfecture : 03/06/2025

